

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES  
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET  
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES  
=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES  
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
=====

TENDER OFFICE  
=====

DECISION N° 1540/22 /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 29 DEC 2022,  
Portant attribution de deux Lettres-Commandes au Ministère  
des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu Le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu Le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu La circulaire n°0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et les autres entités publiques pour l'exercice 2022;
- Vu l'Appel d'Offres N°01/AONO/MINESEC/CIPM/2022 du 30 Novembre 2022;
- Vu la proposition d'attribution n°091/CIPM/MINESEC /2022 du 28 Décembre 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

**DECIDE**


**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise ci-après désignée est attributaire des Lettres-Commandes relatives à l'Avis d'Appel d'Offres N° 01/22/AONO/MINESEC/CIPM/2022 du 30 Novembre 2022 pour l'entretien des bâtiments abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires en deux lots, de la manière suivante :

N°AO	Lots	OBJET	ATTRIBUTAIRES	IMPUTATION	MONTANT TTC FGPA	DELAI (Mois)
01	1	Entretien du bâtiment « C » du Ministère des Enseignements Secondaires	Société ENICAM	57 25 107 03 390000 361410	24 997 185	12 (Janvier-Décembre 2023)
	2	Entretien de la C.A.A.P et des inspections de Pédagogie (annexes EMIA, NLONGKAK et LTCB de NGOA EKELLE).	Société ENICAM	57 25 107 03 390000 361410	28 999 954	12 (Janvier-Décembre 2023)

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.

  
Le Ministre  
The Minister  
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
Nalova Lyonga, Ph. 9